



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2025-456

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises ( SRPE)**

R32-2025-09-03-00005 - Contrôle des structures - Rescrit - SCEA D'HERY -  
ANNULE ET REMPLACE (2 pages)

Page 3

## **Ministère de la Justice /**

R32-2025-09-04-00002 - Décision du 04 09 2025 portant  
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
du budget de l'Etat à la délégation interrégionale Grand Nord du  
secrétariat général du ministère de la justice (6 pages)

Page 5

R32-2025-09-04-00003 - Décision portant délégation de signature aux  
agents exerçant au DPFAC de Lille (2 pages)

Page 11



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Nord  
Service économie agricole

Réf.: 2025-59-0275

**SCEA D'HERY  
Monsieur Maxime LIEVENS  
24 A rue de la Visterie  
59310 NOMAIN**

**Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles**

**Réf. : Article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime**

**ANNULE ET REMPLACE**

Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 30/06/25, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant à votre installation et la constitution de la SCEA D'HERY.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous souhaitez reprendre une superficie totale de 68,7101 ha sise sur le territoire des communes de RUMEGIES (parcelles A591, A734, A735, A2146, A2147), SAMEON (parcelles A29a, A29b, A28a, A28b, A33, A55, A394, A219, A481, A537, C171, ZA74j, ZA74k, A58, A100, A117, B01, A31, A110, A114, A429, A445j, A445k, A655, A539, A657, B02, B94, A268, C170, A553, A24, A60, A93, A118, A120, A203, A586, C172, B1465, A404, A428, A88, A437, A549, C230, C173, C350, A53, A73, ZA60, A113, A564, A531, B233, B235, A501j, A501k, A57, A116, A119, C92, A91, C02, C126, A563, A502, A50, A71, A89, A400, A431, A436, A439, A440, A561, A588, ZA53, ZA69j, ZA69k, A17, A52, A90, A407, A422, A425, A432, A433, A478, A486, A496, A500, A505, A506, A507, A508, A527, A528, A535, A541, A547, A555, A557, A559, B20, B95, B1479, B1953, C128, A154, A546, C118, C119, C120, C121, C121, C815, A54, A70),
- vous exploiterez après opération une surface de 68,7101 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et votre revenu extra-agricole est inférieur à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 3 septembre 2025

Pour le préfet, par subdélégation  
Le chef de pôle « Appui à la performance  
économique et gestion de crise » du service régional  
de la performance économique et environnementale  
des entreprises



Xavier BORTOLIN

## Décision du 04 septembre 2025

**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat**

**A**

### **La Délégation interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la secrétaire générale du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 modifié relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice ;

Vu la circulaire du 25 août 2006 du Premier ministre relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'État ;

Vu la Décision du 11 octobre 2024 portant délégation de signature (secrétariat général du ministère de la justice : ressources humaines, affaires financières et immobilière, logistique, délégations interrégionales) ;

Vu la convention de délégation de gestion en date du 24 mars 2024 et relative au centre de gestion financière justice placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu la décision du directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 27 mars 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement au sein du centre de gestion financière justice,

Vu la décision du directeur du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 05 juillet 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement au sein du centre de gestion financière (CGF Justice),

Vu la Décision du Directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 03 janvier 2025 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique,

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer toutes décisions à l'effet d'exercer les compétences d'ordonnateur pour le programme 310, le budget opérationnel du programme 362, pour les budgets opérationnels de programme immobilier des programmes 166, 182, 348 et 723, et pour les unités opérationnelles immobilières du programme 107 et du programme 362 à :

M. Yannick LEU, adjoint à la déléguée interrégionale et chef du département de la performance financière, des achats et de la conformité et Mme Magali D'ALLENDE, responsable de l'appui au pilotage, dans la limite des attributions de la délégation interrégionale du secrétariat général Grand Nord ;

### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet d'exercer les compétences d'ordonnateur et de responsable d'unités opérationnelles dans le cadre des opérations d'investissement immobilier dont le montant est supérieur à 150 0000 euros toutes taxes comprises relevant des programmes 166, 182, 310, de l'unité opérationnelle relative à l'immobilier non spécifique du programme 107, et des opérations d'investissement immobilier relevant des unités opérationnelles DSJ, DAP et DPJJ du BOP Justice du programme 723 et des unités opérationnelles SG des programmes 362 et 348 à :

M. Emmanuel TIBERGHIEN, chef du département de l'immobilier, et M. David LECLERCQ, adjoint au chef du département de l'immobilier ; dans les limites du ressort géographique de la délégation interrégionale secrétariat général Grand Nord ;

### **Article 3**

Délégation de signature est donnée à l'effet d'exercer, les compétences d'ordonnateur dans le cadre des opérations relevant du département des ressources humaines et de l'action sociale pour le programme 310 à :

Mme Anne-Laure HEROGUEL, cheffe du département des ressources humaines et de l'action sociale, et Mme Nadia ELAZOUZI, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et de l'action sociale et conseillère technique en travail social (CRTS), dans les limites du ressort de la délégation interrégionale du secrétariat général Grand Nord ;

### **Article 4**

Sont désignés en qualité de référents du CGF Justice de Lille et chargés d'assurer l'échange d'informations entre les services prescripteurs de l'ordonnateur (Etat-Major de la DIR-SG Grand Nord, DRHAS de Lille, DI de Lille) et le centre de gestion financière, ainsi que la transmission par fiches COM des tableaux d'ordre à payer et les pièces justificatives prévues par l'arrêté du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat, les agents nommément désignés ci-dessous dans les annexes 1, 2 et 3 de la présente décision :

Annexe 1 (Etat-Major)

<b>Flux</b>	<b>Périmètre financier</b>	<b>Actions</b>	<b>Agents habilités</b>
EJ en flux 1	L'unité opérationnelle UO 310  Centre Financier : 0310-SGAL-DI59	Saisie des DA Certification des SF Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Coralie SAMIER Antonina ZAMPAGLIONE Vanessa DELESALLE Aurélie DE AZEVEDO Daphné QUIN
		Validation des DA Certification des SF Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification.) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Magali D'ALLENDE
EJ en flux 3	L'unité opérationnelle UO 310  Centre Financier : 0310-SGAL-DI59	Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Ordre à payer (demande ou en réponse au CGF) avec en PJ, l'accord signé par l'ordonnateur au format PDF Utilisation des formulaires tiers	Coralie SAMIER Antonina ZAMPAGLIONE Vanessa DELESALLE Aurélie DE AZEVEDO Daphné QUIN
		Envoi de l'ordre à payer par fiche communication (demande ou en réponse au CGF) Utilisation des formulaires tiers	Magali D'ALLENDE
		Envoi de l'ordre à payer au format PDF signé par un ordonnateur et via fiche communication (demande ou en réponse au CGF)	Coralie SAMIER Antonina ZAMPAGLIONE Vanessa DELESALLE Aurélie DE AZEVEDO Daphné QUIN
Dépenses flux 4	L'unité opérationnelle UO 310  Centre Financier : 0310-SGAL-DI59	Ordre à payer Envoi des TOP Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification.) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Magali D'ALLENDE

Dépenses flux 4	L'unité opérationnelle UO 310  Centre Financier : 0310-SGAL-DI59	Envoi des TOP (demande ou en réponse au CGF) avec en PJ, l'accord donné par l'ordonnateur sur un document signé au format PDF auquel est associé un fichier au format tableur Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Coralie SAMIER Antonina ZAMPAGLIONE Vanessa DELESALLE Auréli DE AZEVEDO Daphné QUIN
-----------------	---	--	---

*Annexe 2 (Département des ressources humaines et de l'action sociale)*

Flux	Activités	Actions	Agents habilités
EJ en flux 1	<u>HT2 :</u> 0310ACAR0201 - Formation 0310ACAL1201 - Handicap 0310ACAR0101 – Médecine de prévention 0310ACAB0201 – Restauration 0310ACAR0202 – Dépenses RH transverses	Saisie des DA  Certification des SF  Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification)  Réponses aux fiches communication  Utilisation des formulaires tiers	Denis FALBIERSKI Mohamed SBIAY Giovanni PAVY Yohann DOLLE Emilie RASSE Sabrina MUZZOLIN Anna ROBLET
		Validation des DA Certification des SF Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Anne-Laure HEROGUEL Nadia ELAZOUZI
EJ en flux 3	<u>HT2 :</u> 0310ACAR0201 - Formation 0310ACAL1201 - Handicap 0310ACAR0101 - Médecine de prévention 0310ACAB0201 – Restauration	Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification)  Transmission ordre de payer  Réponses aux fiches communication  Utilisation des formulaires tiers	Denis FALBIERSKI Mohamed SBIAY Giovanni PAVY Yohann DOLLE Emilie RASSE Sabrina MUZZOLIN Anna ROBLET
		Signature ordre de payer  Utilisation des formulaires tiers	Anne-Laure HEROGUEL Nadia ELAZOUZI

Dépenses Flux 4	<u>T2</u> : 0310ACAB0208 - AEH 0310ACAB0207 – Séjours Enfants	Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Transmission ordre de payer Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Denis FALBIERSKI Mohamed SBIAY Emilie RASSE Anna ROBLET Anne-Laure HEROGUEL Nadia ELAZOUZI
-----------------	---	--	---

Annexe 3 (Département Immobilier)

Flux	Activités	Actions	Agents habilités
EJ en flux 1	<u>HT2</u> : 0182A1020110 - Opération immobilières des services éducatifs - Secteur public 0182A1020107 - Opération immobilière des directions territoriales et direction PJJ 016601060801 - Travaux structurants 016601060601 - Entretien lourd 010701010101 - Travaux et rénovation immobilière	Saisie des DA Certification des SF Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Engagement des EJ marchés via PLACE Utilisation des formulaires tiers	Thomas CARLIER  Nadine SEFEKME  Maïté DERENES  Vanessa DELESALLE
	036201010002 - Réhabilitation, rénovation et isolation 0310ACAD0408 - Exploitation et maintenance bâtiment 034800010108 - Résilience Etat 072300010140 - Plan de résilience	Validation des DA Certification des SF Création et envoi des fiches communication au CGF (abondement, suppression, modification) Réponses aux fiches communication Utilisation des formulaires tiers	Emmanuel TIBERGHIE  David LECLERCQ

**Article 5 :**

La décision du 10 juillet 2025 portant subdélégation de signature à la DIR-SG Grand Nord est abrogée.

**Article 6 :**

La présente décision sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France et du département du Nord.

Fait à Lille, le 04 septembre 2025.

La Déléguée interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice



Nathalie LEURIDAN

## Décision du 04 septembre 2025 portant délégation de signature

### À la Délégation interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice

Vu la convention de délégation de gestion entre la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

Vu la convention de délégation de gestion entre la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Nord et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

Vu la convention de délégation de gestion entre l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

#### **DECIDE :**

##### Article 1

Délégation est donnée à l'effet d'exercer dans l'application de traitement des déplacements temporaires Chorus DT, le rôle de gestionnaire valideur (GV) pour la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand-Nord, pour l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse à :

M. Yannick LEU, attaché principal d'administration, adjoint à la déléguée interrégionale et chef du DPFAC, M. Didier TAMIEZAN, attaché principal d'administration, adjoint au chef du DPFAC, Mme Antonina ZAMPAGLIONE, Mme Vanessa DELESALLE, secrétaires administratifs, Mme Aurélie DE-AZEVEDO, Mme Daphné QUIN, adjoints administratifs.

##### Article 2

Les agents susnommés, exercent au sein du Département de la performance financière des achats et de la conformité (DPFAC) de Lille et participent aux dispositifs d'assistance et d'accompagnement des gestionnaires et utilisateurs de Chorus DT (réseaux : DSJ-DAP-DPJJ) dans le cadre du rôle ADMINLOC qui leur est confié (création, modification ou suppression des fiches profils).

Il convient de préciser que toute sollicitation du DPFAC se fera impérativement via l'outil de ticketing GSI.

### Article 3

Les agents susnommés du DPFAC de Lille assurent également la gestion des habilitations et l'assistance à l'outil Cytric (outil de réservation online de l'agence de voyages Globéotritel) pour le compte des agents administrativement chargés des déplacements des personnes mineures sous main de justice et sur le périmètre de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

### Article 4

Cette décision abroge et remplace la décision du 15 octobre 2024.

### Article 5

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture de région des Hauts-de-France et du département du Nord.

Fait à Lille, le 04 septembre 2025.

La Déléguée interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la Justice



Nathalie LEURIDAN

**DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-NORD**

32, boulevard Carnot CS 70031  
59043 Lille Cedex  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)